

FORMATIONS A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Qualification Maître.sse de Maison

Métier et fonctions visés

L'évolution des politiques publiques portant sur l'organisation de l'hébergement dans les établissements sociaux et médico-sociaux met l'accent sur l'importance des conditions matérielles de l'accueil jusqu'au départ des personnes. La prise en considération de la spécificité des publics, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes présentant un handicap, des difficultés sociales ou des troubles de santé, nécessite de fait un cadre de vie adapté en assurant l'hygiène et la sécurité des personnes et des locaux.

Le développement de la fonction de maître-maîtresse de maison vient ainsi affirmer cette volonté de lien social ancrée dans le quotidien en particulier par l'animation et la gestion des espaces dédiés à des activités techniques.

Activités professionnelles

Le maître.sse de maison exerce 3 grands types d'activités :

- Il.elle concoure à l'adaptation, la qualité et la sécurité du cadre de vie
- Il.elle accompagne les personnes selon leur situation,
- Il.elle participe à l'équipe pluri-professionnelle

Secteurs d'activité / Services employeurs

Institutions du social et du médico-social :

- ▣ Maison d'enfants à caractère social, Centre éducatif fermé,
- ▣ Institution thérapeutique, éducative et pédagogique
- ▣ Maison d'accueil spécialisé, Foyer d'accueil médicalisé, Foyer de vie,
- ▣ Foyer d'hébergement, Foyer occupationnel,
- ▣ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- ▣ Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- ▣ Résidence autonomie...



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FORMATION :

<https://polaris-formation.fr/formation/maitresse-de-maison/>



La formation

La formation en alternance est d'une durée de 217 heures (ou 231h) en centre de formation sur une durée de 8 mois. 210 heures de pratique professionnelle (en emploi ou en stage) sont organisées dans un ou deux établissements.

3 blocs de compétences constituent la certification :

- Bloc 1 (70h) : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie
- Bloc 2 (77h) : Accompagnement des personnes
- Bloc 3 (49h) : Participation à l'équipe pluri-professionnelle

Accompagnement- Evaluation : 21h ou 35h pour ceux qui rencontrent des difficultés aux tests de positionnement .

Enseignements communs avec le CQP Surveillant .e de nuit sur les blocs 2 et 3.

Objectifs de formation

Le.la surveillant.e de nuit doit être en capacité :

-de contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service

-d'assurer l'accompagnement des personnes, intervient dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévient et gère les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service

-se positionner comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participer à l'équipe pluri-professionnelle, Il. elle assure les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de communication des ESSMS

Pré-requis / Conditions d'accès

Les publics cibles sont :

- **Les salariés des secteurs sanitaires sociaux et médico-sociaux en exercice** ou ayant exercé le métier au minimum 3 mois dans les 3 dernières années. la formation doit faire l'objet d'une demande de financement par l'employeur. L'entrée en formation est conditionnée à la signature de la convention entre l'employeur et l'organisme de formation.

Pour les salariés exerçants ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation Maître.sse de Maison, il n'y a pas de prérequis de qualification ni d'ancienneté.

- **Les demandeurs d'emploi et / ou les personnes en reconversion.** La formation doit faire l'objet d'une demande de financement par pôle emploi, CPF...

Le positionnement se fera à l'appui :

- d'une évaluation des savoirs de base (tests écrits permettant de vérifier les prérequis)
- d'un entretien de positionnement afin d'adapter, si besoin, le parcours de formation durant lequel seront évoqués les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques et de leurs utilisations, sa capacité d'organisation pour entrer en formation

Pour les demandeurs d'emploi les modalités sont les mêmes, s'ajoute à cela la vérification de la période PMSMP (70h minimum) ou une attestation d'emploi de minimum 10 jours sur un poste Maître.sse de Maison dans le secteur social ou médico-social (MECS, IME, ITEP, MAS, FAM, FO, FH, CHRS, Maison relais...) à justifier lors de l'entretien de positionnement.

Certification/Validation

La CPNE-FP pilote la mise en œuvre la qualification de Maître.sse de maison, et à ce titre elle s'assure de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre de la qualification, avec l'appui de l'OPCO Santé à qui elle délègue le rôle d'administrateur de la qualification.

Chacun des blocs fait l'objet d'une certification indépendante. La formation est sanctionnée par la Qualification « Maître.sse de maison » - Niveau 3

Coût de la formation

13€50 TTC de l'heure stagiaire

2029.5 € (217 heures)

ou 3118.5 € (231 heures, dont 14h d'accompagnement renforcé si déterminé lors du positionnement)

Lieux de formation

POLARIS Formation, site d'Isle :
2, rue du Buisson à Isle

**Prochaine session :
Septembre 2021— Avril 2022**

Inscription avant le 03/09/2021

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
c.valethou@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
POLARIS Formation
2 rue du Buisson
87170 ISLE
- **par téléphone :**
05 55 34 34 34
Responsable de pôle Formations
à l'accompagnement socio-éducatif :
Ludovic GERMANEAU
Secrétaire pédagogique :
Caroline VALETHOU

Avril 2021

N° Déclaration : 74870000187

